



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1420
14 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION CONCERNANT LE SAHARA OCCIDENTAL

I. INTRODUCTION

1. Dans le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité le 5 novembre 1994 (S/1994/1257) au sujet des progrès réalisés par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) en ce qui concerne les opérations d'identification et d'inscription des électeurs potentiels, je déclarais que je présenterais un nouveau rapport au Conseil après les consultations que je me proposais de tenir au cours de ma visite dans la région au mois de novembre.

2. Dans une déclaration publiée par la Présidente du Conseil de sécurité (S/PRST/1994/67) à l'issue de l'examen de mon rapport, le Conseil s'est notamment félicité de ma décision de me rendre dans la région et a exprimé l'espoir qu'à l'issue de cette visite je serais en mesure d'indiquer que des progrès significatifs avaient été faits dans la mise en oeuvre du plan de règlement et dans l'organisation du référendum.

II. CONSULTATIONS DANS LA ZONE DE LA MISSION

3. J'ai séjourné dans la zone de la Mission du 25 au 29 novembre 1994. Pendant toute la durée de ma visite, j'étais accompagné de M. Erik Jensen, mon Représentant spécial adjoint pour le Sahara occidental. À Alger, j'ai été reçu par le Président de l'État, M. Liamine Zeroual. Je me suis également entretenu avec le Président du Conseil national de transition, M. Abdelkader Bensalah, avec le Chef du Gouvernement, M. Mokdad Sifi, avec le Ministre des affaires étrangères, M. Mohamed Salah Dembri, avec le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Ramtane Lamamra et avec d'autres hauts fonctionnaires du Gouvernement algérien.

4. À l'occasion de toutes les réunions que j'ai tenues à Alger, j'ai souligné à quel point il importait de parvenir d'urgence à un règlement et demandé que l'Algérie continue d'apporter son concours. À tous les niveaux, les autorités algériennes ont de nouveau donné l'assurance qu'elles appuyaient sans réserve les activités de l'Organisation des Nations Unies au Sahara occidental et réaffirmé qu'elles étaient disposées à me fournir toute l'assistance nécessaire dans mes efforts. Elles ont souligné, en particulier, la nécessité pour les

parties d'adhérer strictement aux dispositions du plan du règlement, condition essentielle à la crédibilité du référendum.

5. Au camp de réfugiés de Smara, près de Tindouf, où je me suis rendu le 27 novembre, j'ai rencontré le Secrétaire général du Frente Popular para la Liberación de Sagui el-Hamra y de Río de Oro (Front Polisario), M. Mohamed Abdelaziz, le Secrétaire général adjoint du Front Polisario et son Coordinateur avec la MINURSO, M. Bachir Mustapha Sayed, le représentant du Front Polisario à New York, M. Bukhari Ahmed, et d'autres hauts responsables du Front Polisario. Parmi les questions dont je me suis entretenu avec eux figuraient le processus devant aboutir au référendum, la position du Conseil de sécurité sur la question, l'accroissement du nombre de centres d'identification et du personnel affecté aux opérations d'identification, divers autres aspects du travail de la MINURSO et la coopération des deux parties avec mon Représentant spécial adjoint. Les dirigeants du Front Polisario se sont déclarés préoccupés par certains faits nouveaux survenus depuis le début du processus d'identification et d'inscription, qu'ils considéraient comme des obstacles au bon déroulement de la mise en oeuvre du plan de règlement et à l'organisation d'un référendum libre, honnête et impartial.

6. Ils ont souligné que, malgré ces obstacles et les réserves qu'ils avaient au sujet de certains des critères d'admissibilité à participer au référendum, ils avaient continué de coopérer avec la MINURSO et mon Représentant spécial adjoint. Ils ont demandé instamment à l'Organisation des Nations Unies de tenir compte des questions qui les préoccupaient afin de faciliter la mise en oeuvre du plan. Ils ont également soulevé la question des pourparlers directs avec l'autre partie et, à ce propos, ont réitéré leur proposition concernant la tenue d'une conférence à laquelle, outre les parties, certains membres du Conseil de sécurité et d'autres pays intéressés participeraient. À leur avis, une telle conférence constituerait un cadre approprié et offrirait aux parties l'occasion d'engager un dialogue direct sur les problèmes en suspens, notamment celui de la période postérieure au référendum. Par ailleurs, les dirigeants du Front Polisario estimaient que l'organisation d'une telle conférence serait conforme aux dispositions des résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale avait systématiquement préconisé des pourparlers directs entre les deux parties afin de créer un climat propice à la mise en oeuvre rapide et effective du plan de règlement. Ils ont toutefois indiqué que, s'ils continuaient à penser qu'un dialogue direct serait utile, ils n'en feraient pas une condition préalable à la poursuite du processus de paix conformément au plan.

7. S'agissant de la principale préoccupation du Front Polisario, à savoir le grand nombre de demandes d'inscription présentées à la dernière minute, j'ai fait observer que la Commission d'identification était un organe indépendant dont les membres, j'en étais convaincu, s'acquitteraient de leur mandat avec impartialité, équité et intégrité. J'ai demandé instamment aux dirigeants du Front Polisario de continuer à coopérer avec mon Représentant spécial adjoint et avec la MINURSO de façon à faciliter la mise en oeuvre rapide du plan. J'ai toutefois tenu à préciser que, en fin de compte, la poursuite de la participation de l'Organisation au processus dépendrait de la volonté politique dont feraient preuve les parties.

8. Tout en insistant pour que toutes les mesures nécessaires soient prises pour garantir la crédibilité du référendum, M. Abdelaziz a réaffirmé son attachement sans réserve au plan de règlement et s'est engagé à continuer de coopérer avec la MINURSO et mon Représentant spécial adjoint. Nous avons convenu tous les deux que le démarrage du processus d'identification et d'inscription était un progrès important dans la mise en oeuvre intégrale du plan et que nos efforts, au cours des mois à venir, devraient porter essentiellement sur les mesures à prendre pour accélérer très sensiblement le rythme auquel se déroule ce processus.

9. À Rabat, où je suis arrivé après une visite au quartier général de la MINURSO à Laayoune, j'ai été reçu par Sa Majesté le roi Hassan II du Maroc. Je me suis également entretenu avec le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M. Abdelatif Filali; avec le Ministre de l'intérieur et de l'information, M. Driss Basri; avec le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Ahmed Snoussi; et avec d'autres hauts fonctionnaires du Gouvernement marocain. Au cours de ces entretiens, nous avons examiné toute une gamme de questions relatives à la mise en oeuvre du plan de règlement. Nous nous sommes notamment entretenus du référendum, des progrès accomplis jusqu'ici dans les opérations d'identification et d'inscription et des mesures à prendre pour en accélérer le rythme, de la coopération des deux parties avec la MINURSO et mon Représentant spécial adjoint, ainsi que de la position et des souhaits du Conseil de sécurité concernant le processus devant aboutir à la tenue du référendum.

10. J'ai de nouveau reçu l'assurance que le Maroc demeurait attaché sans réserve au plan de règlement et continuerait à me fournir toute l'assistance nécessaire dans les efforts que je déployais en vue de la mise en oeuvre du plan. Les autorités marocaines se sont en outre engagées à continuer d'appuyer les activités de la MINURSO et les efforts de mon Représentant spécial adjoint. Elles ont également estimé que le démarrage des opérations d'identification et d'inscription constituait un progrès très important malgré les retards survenus dans ce processus et ont promis de coopérer activement avec mon Représentant spécial adjoint, afin que le processus puisse être mené à bonne fin dans un délai raisonnable.

11. Dans mon rapport du 5 novembre au Conseil de sécurité, j'ai annoncé mon intention d'envoyer une équipe technique à la MINURSO pour évaluer les besoins logistiques et autres en vue de l'éventuel déploiement complet de la Mission. L'équipe s'est rendue à la MINURSO du 10 au 14 novembre et, en collaboration étroite avec son personnel, a mis à jour les besoins en personnel et autres – militaires, logistiques, civils – en vue de l'éventuel déploiement intégral de la Mission. L'équipe a constaté que le principal obstacle était l'absence de logements appropriés pour le personnel de la MINURSO dans toute la zone de la Mission.

12. Étant donné le travail qui reste à faire pour identifier les électeurs potentiels, l'équipe technique a estimé qu'il était trop tôt pour prendre des dispositions définitives concernant les ressources logistiques et autres nécessaires au déploiement complet de la MINURSO. Les membres de l'équipe ont convenu que la Mission devait s'attacher à rechercher le moyen d'accélérer

l'identification et l'inscription des électeurs potentiels et, à ce propos, a vivement appuyé l'idée d'élargir la Commission d'identification.

III. OBSERVATIONS

13. Ce compte rendu des consultations que j'ai eues avec les parties indique que malgré les difficultés rencontrées et les retards enregistrés au cours des derniers mois, la volonté politique de progresser existe. Les deux parties reconnaissent que le début de l'opération d'identification et d'inscription a constitué une étape décisive. Ce processus est d'autant plus important que s'il n'est pas mené systématiquement et de manière cohérente et à la satisfaction, dans des limites raisonnables, des deux parties, pour ce qui est de l'honnêteté et de l'impartialité, tout différend qui pourrait en résulter risquerait de nuire à l'exécution des autres éléments du plan et de porter atteinte à la crédibilité du référendum. Il est donc indispensable que toutes les mesures nécessaires soient prises, non seulement pour accélérer le processus, mais aussi pour qu'il se déroule comme il convient.

14. Grâce à ma visite au centre d'identification et d'inscription proche du quartier général de la MINURSO à Laayoune, j'ai pu apprécier sur place combien l'opération d'identification et d'inscription exigeait de minutie et de patience si l'on voulait surmonter les objections, lever les doutes et parvenir à un résultat crédible et convaincant.

15. Dans un territoire aussi vaste, les choses se trouvent compliquées par les problèmes d'ordre logistique que pose la nécessité d'assurer la présence, à tous les centres d'identification et d'inscription, d'observateurs des deux parties et de l'OUA, ainsi que des chefs tribaux, qui ont un rôle de premier plan à jouer dans l'identification et l'inscription. En outre, le fait que, dans les camps de réfugiés comme dans le Territoire proprement dit, les membres du même groupe tribal sont très dispersés, n'arrange rien.

16. Grâce à la coopération que les parties ont promise, en utilisant des ressources propres de la MINURSO, on espère que toutes les données concernant les formulaires de demande seront disponibles sous forme informatisée d'ici à la fin de l'année, ce qui, avec l'expérience acquise par les équipes d'identification et d'inscription, augurent bien de la prochaine étape du processus.

17. Toutefois, vu le nombre élevé de formulaires de demande reçus à ce jour, la seule façon de mener à bien l'identification et l'inscription dans des délais raisonnables serait d'étoffer considérablement les ressources en personnel et autres. Mon Représentant spécial adjoint a indiqué que les quatre équipes d'identification et d'inscription travaillant à Laayoune et Tindouf (deux à chaque centre) sont parvenues à interroger et identifier chaque semaine 1 000 électeurs potentiels et que ce rythme ne cesse de s'accélérer. Après son retour à Laayoune, mon Représentant spécial adjoint est arrivé à un accord final avec les autorités marocaines au sujet de l'ouverture d'un nouveau centre à Boudjour, si bien que l'opération d'identification y a commencé le 2 décembre; le 5 décembre, un nouveau centre a commencé à fonctionner près de Tindouf. Toutefois, selon les estimations, pour que les travaux soient achevés dans un délai raisonnable, il faudra que 25 équipes opèrent simultanément dans davantage

de centres d'identification et d'inscription. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent (S/1994/1257), des consultations ont déjà été engagées avec les parties au sujet de l'emplacement, de l'équipement et de l'ouverture des centres supplémentaires.

18. La MINURSO a élaboré un projet de création de six centres supplémentaires (devant compter chacun deux équipes d'identification et d'inscription) et de constitution de cinq équipes mobiles d'identification et d'inscription. Les prévisions de dépenses préliminaires concernant l'élargissement de la Commission d'identification figurent dans un additif au présent rapport, qui est diffusé séparément.

19. Chaque centre d'identification se compose de six administrateurs : trois membres de la Commission d'identification (dont l'un est le chef d'équipe), deux responsables arabophones de l'inscription et un analyste fonctionnel. Les équipes mobiles se composent d'un membre de la Commission d'identification, d'un responsable arabophone de l'inscription et d'un analyste fonctionnel. Il faudra donc au total 51 administrateurs supplémentaires pour élargir la Commission d'identification comme cela a été recommandé. L'augmentation du nombre de centres d'identification exigera une augmentation correspondante du nombre des agents d'appui administratif aussi bien aux centres qu'au quartier général de la MINURSO. Le soutien requis sera assuré grâce à une augmentation proportionnelle du nombre d'agents des services généraux internationaux et locaux. Pour assurer la sécurité et appuyer les opérations d'identification, il faudrait 13 agents de la police civile par centre et quatre par équipe mobile. La composante de police civile comptant actuellement 55 personnes, il faudra 105 éléments supplémentaires, dont 10 officiers au quartier général de la police civile.

20. L'augmentation du nombre de centres d'identification devra aussi s'accompagner d'une augmentation du nombre d'observateurs de l'OUA. J'engage cette organisation à continuer de faire le maximum pour déployer les observateurs nécessaires afin de faciliter l'opération d'identification.

21. J'espère que d'ici au 31 mars 1995, le processus d'identification et d'inscription aura suffisamment progressé pour que je puisse recommander le 1er juin 1995 (jour J) comme début de la période de transition. Conformément au plan de règlement, à compter du 1er juin 1995, les combattants des deux parties seraient cantonnés dans des emplacements désignés et, à la date la plus rapprochée possible, on procéderait à l'échange de prisonniers de guerre, les prisonniers et détenus politiques ainsi que les rapatriés seraient amnistiés et tous les prisonniers ou détenus politiques seraient libérés. À la mi-août 1995 au plus tard (jour J + 11 semaines), la réduction des forces marocaines présentes dans le Territoire serait achevée et toutes les lois ou dispositions susceptibles de faire obstacle à la conduite d'un référendum libre et honnête seraient suspendues.

22. À la mi-août, si le Conseil de sécurité a approuvé l'élargissement de la MINURSO proposé aux paragraphes 17 à 19 du présent rapport, l'identification et l'inscription des électeurs devraient être achevées et la liste définitive des électeurs, publiée. Le programme de rapatriement devrait être terminé à la fin septembre (jour J + 17 semaines), à une date qui coïnciderait avec le lancement de la campagne référendaire de manière que celui-ci puisse avoir lieu en

/...

octobre 1995 (jour J + 20 semaines). Le projet de code de conduite pour cette campagne est prêt et a été soumis aux parties pour qu'elles formulent leurs observations.
